

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 janvier 2022

---

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE212

présenté par  
M. Descrozaille

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« Les exploitants agricoles subissant des pertes de récoltes ou de cultures liées à des dommages du fait d'aléas climatique perçoivent,... *(le reste sans changement)* ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.